



Lycée  
Jeanne d'Arc

académie  
Nancy-Metz



**IMPORTANT**

**Elections  
des représentants  
des Parents d'élèves  
au Conseil d'Administration**

**Année scolaire 2018-2019**



**Lycée Jeanne d'ARC**  
*Lycée Jeanne d'Arc*



Le Proviseur

à

Mesdames, Messieurs les Parents d'élèves

NANCY, le vendredi 17 août 2018

Madame, Monsieur,

Frédéric SCHWALM

Proviseur

Téléphone  
03.83.36.85.35

Télécopie  
03.83.36.85.30

Courriel

Vous voudrez bien trouver ci-après les documents relatifs à l'élection des Représentants des Parents d'élèves au Conseil d'Administration de l'établissement.

Ces élections auront lieu le :

**Samedi 13 octobre 2018 de 08 heures à 12 heures à la Loge.**

16, Rue Pierre Fourier

54000

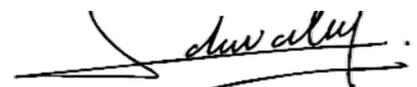
NANCY

Il vous est également possible de **voter par correspondance** en suivant les indications qui figurent dans ce document.

Je me permets d'insister sur l'importance de ces élections, qui permettent aux parents de nos élèves d'être représentés au sein des instances de l'établissement.

Je vous remercie d'avance pour votre participation.

Le Proviseur,



Frédéric SCHWALM

## ELECTIONS DES DELEGUES DES PARENTS D'ELEVES

### AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration du Lycée auront lieu le :

**Samedi 13 octobre 2018 de 08 heures à 12 heures**

**Lieu : Salle Lucie RAVAIRE**

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le dépouillement aura lieu dès la clôture du scrutin.

Au Lycée Jeanne d'ARC, les parents ont droit à 5 représentants au Conseil d'Administration.

Le panachage et la radiation ne sont pas autorisés.

Chacun des parents (ou la personne qui exerce l'autorité parentale) est électeur.

#### MODALITES DE VOTE

Vous pouvez voter :

- Soit le jour du scrutin en vous présentant au bureau de vote (muni d'une pièce d'identité)
- Soit par correspondance dès réception du matériel.

#### INSTRUCTIONS POUR LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

- 1) Mettre le bulletin dans la petite enveloppe bleue jointe, sans aucune marque extérieure.
- 2) Placer celle-ci dans la seconde enveloppe adressée à :

**Monsieur Le Proviseur  
Lycée Jeanne d'ARC  
Elections au C.A  
16, Rue Pierre FOURIER  
54000 NANCY**

En indiquant au dos :

- **le nom de l'expéditeur avec sa signature obligatoire** pour valider le vote.
- Les nom, prénom et classe du ou des élève(s) concerné(s).

Ensuite vous pouvez :

- Soit envoyer votre pli affranchi
- Soit le faire parvenir (par votre enfant par exemple) **au secrétariat.**

Dans les deux cas, **le courrier doit parvenir avant le samedi 13 octobre 2018, à 12 heures**, heure de clôture du scrutin.

Je vous remercie de votre participation assidue à ces élections.

L'élection aura lieu le :

**Samedi 13 Octobre 2018 de 08 heures à 12 heures**  
**Bureau de vote : Salle Lucie RAVAIRE**

- 1) Nature du scrutin (quelques points importants)
  - Scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste
  - Chaque liste de candidat comprend, classés dans un ordre préférentiel qui déterminera l'attribution des sièges, les noms et prénoms des candidats sans qu'il soit fait mention entre titulaires et suppléants.
  - Les listes comportent au plus un nombre de candidats égal au double des sièges à pourvoir.
  - Elles peuvent ne pas être complètes mais doivent comporter au moins deux noms
  - Les électeurs votent pour une liste, sans panachage ni radiation.
  - Chaque parent dont les coordonnées ont été indiquées au Lycée est électeur et éligible.
- 2) Modalités de vote
  - Vote direct : **samedi 13 octobre 2018, de 08 heures à 12 heures** – Salle Lucie RAVAIRE
  - Vote par correspondance : le matériel de vote sera remis aux élèves le vendredi 6 octobre 2017.
- 3) Nombre de sièges à pourvoir : 5
- 4) Calendrier des opérations

**Vendredi 21 septembre 2018** : Mise à disposition des listes électorales

**Mardi 2 octobre 2018** : Dépôt des déclarations de candidature signées par les candidats au secrétariat du Proviseur.

Affichage des listes de candidats.

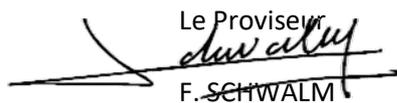
**Mercredi 3 octobre 2018 à partir de 12 heures** : Mise sous enveloppe.

**Vendredi 5 octobre 2018** : distribution du matériel de vote aux familles.

**Samedi 13 Octobre 2018** : Jour du scrutin ; les votes par correspondance doivent parvenir à Monsieur le Proviseur avant l'heure de clôture du scrutin (12 heures).

Ouverture du scrutin et dépouillement en présence de représentants désignés des listes.

**Vendredi 19 octobre 2018** : Date limite de contestation des résultats

Le Proviseur  
  
F. SCHWALM

N.B. : Textes de références

décret n° 85-924 du 30 août 1985 (BO n° 30 du 05/09/1985)

décret n° 90-978 du 31 octobre 1990 (BO n° 42 du 15/11/1990)

décret n° 2000-083 du 9 juin 2000 (BO n° 23 du 15/06/2000)

décret n° 2004-563 du 17 juin 2004 (BO n° 29 du 22/07/2004)

décret n°2008-263 du 14 mars 2008 relatif aux dispositions réglementaires du Livre IV du Code de l'Education (Articles R421-14 à R421-36)

note de service n° 2018-074 du 2 juillet 2018